

suiivante, *Québec et l'île d'Orléans* (éditions du Pélican, à Québec). En 1969, Mia et Klaus, ont fait paraître, en collaboration avec l'écrivain Jacques Brault, *Le Corps secret* (éditions du Jour). En 1976, c'était au tour de *Musique d'été* (aux éditions Fides) et, en 1981, *Québec*. (Ce dernier ouvrage, qui contient 189 photographies en couleurs, en est à sa troisième édition). Un livre en couleurs, *Un Montréal de prestige*, est actuellement sous presse.

Au cours de leurs nombreux voyages à l'étranger, Mia et Klaus ont pris de très belles photographies. Le Musée d'art contemporain, à Montréal, a déjà présenté une exposition de photos qu'ils ont raménées d'un voyage en Chine.

*Le père et l'enfant, Paris, 1969.* →



Mia et Klaus

## Nouvelles brèves

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont annoncé, le 15 novembre, la conclusion de 20 accords d'exploration dans l'Arctique avec la Panarctic Oils Limited qui représente 67 sociétés. En vertu de ces accords, on envisage des dépenses totales de l'ordre de \$700 millions pour faire des travaux d'exploration au cours des cinq prochaines années.

Le prochain centre d'études canadiennes de l'Université York à Toronto, portera le nom de Robarts en l'honneur de l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, décédé dernièrement et qui était chancelier de cette institution.

Le commandant du Groupe de chasse du Commandement aérien des Forces canadiennes, le major-général William Paisley, a présidé la cérémonie de réception du nouveau polygone informatisé de manoeuvres de combat aérien (ACMRI), à la base de Cold Lake (Alberta), le 9 novembre dernier. Ce système servira à initier les pilotes de chasse des Forces canadiennes aux différents aspects du combat aérien.

La plus grosse cale sèche construite jusqu'ici au Canada a été installée dernièrement à Halifax (Nouvelle-Écosse). Cette cale sèche, de \$54,7 millions, est une réalisation de Marine Industries, à Sorel (Québec).

A la suite d'une entente avec le ministre du Travail, la Fédération canadienne du travail recevra \$283 492 à l'appui de son programme de formation syndicale.

Une centaine de spécialistes canadiens et européens se sont réunis à Ottawa, à la mi-octobre, à l'occasion d'un colloque international sur la technologie des métaux. Ce colloque avait pour objet de promouvoir la mise au point de nouvelles techniques de récupération des métaux à partir des minerais, tout particulièrement à partir des sulfures métalliques complexes que l'on trouve un peu partout au Canada et ailleurs dans le monde. Il était parrainé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par celui de l'Industrie et du Commerce avec la collaboration de la Commission des communautés européennes (CE).

Le Conseil économique du Canada a publié un nouvel ouvrage intitulé *Intervention et efficacité. Une étude des prêts et cautions de l'État au secteur privé*. Numéro de catalogue EC22-111/1982F. \$9,95 (Canada); \$11,95 (autres pays).

## Le Canada... (suite de la page 3)

qu'après les cinq premières années de production. La sixième année, le taux de contribution sera de 1 p. cent de la valeur de la production; il augmentera ensuite d'un point de pourcentage par an jusqu'à la douzième année, à partir de laquelle il restera à 7 p. cent.

En l'absence d'un plateau continental étendu, la Convention reconnaît à l'État côtier le contrôle sur les ressources des fonds marins jusqu'à 200 milles. Cette disposition est importante pour le Canada étant donné que le plateau continental de la côte ouest est plutôt étroit.

## Exploitation minière des grands fonds

La Convention sur le droit de la mer établit un régime international en vue de l'exploitation minière des fonds marins au delà de la juridiction des États côtiers. Ce régime repose sur le principe que les ressources de la "Zone" au delà de la juridiction nationale constituent "le patrimoine commun de l'humanité". Ces ressources se composent en grande partie de nodules polymétalliques, contenant du nickel, du cuivre, du manganèse et du cobalt. L'Autorité internationale des fonds marins régira toutes les activités liées à l'exploitation des ressources de la Zone. L'entreprise, qui est l'organe de l'Autorité chargée de mener des activités dans la Zone, exploitera les ressources des fonds marins en concurrence avec des consortiums miniers...

Deux sociétés canadiennes, INCO et Noranda, font partie de consortiums d'exploitation minière des fonds marins...

## Règlement des différends

La Convention ne doit cependant pas être envisagée du seul point de vue de la juridiction. En effet, sa réalisation globale la plus importante réside dans l'établissement de règles en vue de l'utilisation des océans, ce qui réduira les possibilités de différends résultant d'intérêts concurrents et contribuera à assurer la paix et la sécurité mondiales. Les articles visant le règlement des différends sont d'une importance primordiale à cet égard. La Convention fait aux États parties l'obligation de régler par des moyens pacifiques tous leurs différends relatifs au droit de la mer et établit, au nombre des mécanismes prévus à cet effet, le Tribunal international du droit de la mer, qui aura son siège à Hambourg (République fédérale d'Allemagne).

Hebdo Canada est publié par la Direction centrale des affaires publiques, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolais.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304